

Contrat de réservation du bateau.

Contrat de la sortie du :

Départ du bateau :

Je soussigné le Président de l'association « Père Duval » agissant directement comme responsable du chalutier « Père Duval » dont le propriétaire est la ville de GRAVELINES. L'association « Père Duval » gère le bateau.
Siège : 14 Quai Vauban – 59820 GRAVELINES – Tél / Fax : 03 28 23 20 82 – E-mail : assopereduval@free.fr

Monsieur le Président soussigné de première part déclare mettre à disposition de Mr Soussigné de seconde part qui accepte le bateau « Père Duval » qui sera utilisé à la pêche ou en promenade. Ce bateau sera piloté par un patron titulaire du permis hauturier qualifié par les affaires maritimes. Il sera accompagné d'un marin.

La mise à disposition se fera de la façon suivante, à savoir :

Retour du bateau :

1. Tous les passagers devront se conformer aux lois, prescriptions administratives et au règlement du bord.
2. Ils devront prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mettre en péril la vie des passagers.
3. L'association n'est pas responsable de la détérioration ou de la perte de matériel, objets personnels ect ... qui auraient été embarqués par les passagers.
4. Toute réservation ne sera effective, qu'à la réception au plus tard 15 jours après avoir arrêté la date de la sortie, du contrat dûment signé auquel aura été joint un chèque du restant de la sortie ainsi que du chèque représentant le montant de cartes adhérentes en qualité de membre usager.
5. Tout groupe constitué devra désigner un responsable de la sortie en précisant le nom, prénom, adresse, téléphone, fax. Il devra téléphoner à partir de 18h30 au 03 28 23 0 82 pour connaître la décision du patron qui pilote le bateau.
6. En cas d'impossibilité de prendre la mer, pour mauvaise condition météorologique ou panne bateau, la réservation est reportée à une date ultérieure en accord avec la personne responsable. Au cas où la sortie n'est pas reportée, le chèque est renvoyé à son signataire.
7. Si le bateau fait mouvement de sortie et si pour des raisons de météo ou autres, il faut faire demi-tour et qu'il y a eu action de pêche, il sera réclamé le montant de la sortie au prorata du nombre d'heures effectuées.
8. Si le bateau ne peut pas sortir pour des raisons de sécurité ou autres et que les personnes se sont déplacées, ces derniers ne peuvent prétendre à une indemnisation par l'association « Père Duval »
9. Le patron du bateau se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout passager présentant des signes évidents de mauvaise santé, d'intempérance ou désirant embarquer objets ou animaux susceptible de nuisance. Les personnes atteintes d'épilepsie ne sont pas autorisées à embarquer sur le bateau.
10. A défaut de règlement dans les 15 jours avant la sortie, l'association se réserve le droit d'annuler la sortie.
11. Le matériel (canne, ligne, moulinet) est loué au tarif indiqué en annexe. En cas de perte ou de détérioration, il devra être remboursé au tarif neuf de remplacement.
12. **L'association se réserve le droit d'annuler une sortie pour quelques raisons que ce soit sans que sa responsabilité soit engagée.**
13. Il est joint au présent contrat :
 - L'horaire des sorties.
 - Un imprimé stipulant les noms, adresse des pêcheurs ainsi que les explications d'organisation de la sortie et de réservation.
 - Le tarif des sorties à la marée ou à la journée ainsi que le tarif pour la location du matériel de pêche.

Le responsable de la sortie :

Le président de l'association « Père Duval »

Très important.

Vous devez vous assurer de la faisabilité de la sortie.

Pour cela, la veille après 18h30, le pilote après avoir consulté la météo vous laissera un message sur le répondeur. Pour accéder à ce message, il faut appeler au : **03 28 23 20 82**. Après le message d'accueil et après le **bip** sonore, appuyer sur la touche **étoile « * »** puis composez le **« 2 3 2 1 »** pour écouter la bande sonore.

Vous devez vous servir de cet imprimé pour faire votre réservation. Ecrire en majuscule et lisiblement si vous le remplissez en manuscrit.

Date de la sortie :

Nom du demandeur :

E-mail :

Nom du responsable :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Fax :

Heure de départ :

Heure de retour :

	N° carte	N o m & p r é n o m	V i l l e	C. postal	Tél. fixe et/ou portable
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

N'oubliez pas de vous munir d'appâts.

N'oubliez pas votre carte de membre de l'association. Vous devez l'avoir impérativement sur vous à bord du bateau.

Ce contrat est à renvoyer avec les noms, adresse des pêcheurs, chèques correspondants à votre sortie **15 jours avant la sortie** à :

Association « Père Duval » - 14 Quai Vauban – 59820 GRAVELINES

Tél / fax : 03 28 23 20 82 – E-mail : assopereduval@free.fr